

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2024

| | |
|--|---|
| Nb de membres du Conseil municipal : 23 | <p><u>PRESENTS</u> : Mme DEPIERRE Maire, Mme REGALDI, M. POULET, Mme BUGADA, M. CHUARD, Mme BRIOT GAIDIOZ, Adjoint, Mme BOUDRY, conseillère municipale déléguée, M. TAUBATY, Mmes GRESSER, BAILLY, M. MOLIN ; Mme PINGAT, MM. MARTI, BRUNIAUX, MEYNIER, Mme VERNIER, M. JABER, Mme HALLE, conseillers municipaux.</p> <p><u>ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR</u> : M. PETIGNY pouvoir à Mme BOUDRY Mme CALONNE pouvoir à Mme BUGADA Mme LAMY pouvoir à Mme BRIOT GAIDIOZ Mme CHATEAU pouvoir à Mme DEPIERRE</p> <p><u>SECRETAIRE DE SEANCE</u> : Mme PINGAT</p> |
| Nb de conseillers en exercice : 22 | |
| Nb de conseillers présents participants au vote : 18 | |
| Nb de procurations : 4 | |
| Convocation du : 17 / 09 / 2024 | |

DÉLIBÉRATION N° 01 :

Projet de réseaux de chaleur – chaufferies bois : Financement et accord donné à Mme la Maire de signer le marché de prestation global de performance.

En février 2024, la Commune a lancé la consultation d'un marché public global de performance, pour la conception, réalisation et exploitation des chaufferies bois (+appoints) et de leurs réseaux de chaleur, en application de l'article L.2171-3 du Code de la commande publique.

Trois opérateurs ont déposé leurs candidatures pour ce marché.

La candidature étant incomplète pour l'un des candidats, seuls deux ont été retenus en phase offres.

En juillet 2024, la commune a reçu les offres définitives des deux candidats. La CAO s'est réunie le 06 août 2024 pour l'analyse et le classement des offres.

Le candidat ENGIE a obtenu la meilleure note aux vues des critères techniques et économiques de la consultation.

Son prix est le suivant :

- Pour la conception et la construction des chaufferies, des réseaux et des sous-stations : 4 949 729 € HT.
- Pour l'exploitation des installations (inclus l'entretien et le renouvellement du matériel, ainsi qu'une part variable en fonction notamment de la quantité de combustibles consommés) : un montant annuel moyen de 339 391 €HT / an.

.../...

L'investissement lié à la conception et à la réalisation sera financé par :

- Des aides publiques :
 - Le fonds chaleur via l'ADEME ou le Contrat Chaleur Renouvelable Territorial du Jura via le SIDEC : le montant d'aide forfaitaire est estimé à 1 884 110 € soit plus de 38.06 % de l'investissement
 - Les aides européennes via le FEDER, montant estimé à 1 000 000 € soit 20,20 % de l'investissement
- Des aides privées via la valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE).

Le reste à charge sera financé par des prêts bancaires.

Il est rappelé que le marché prévoit une clause résolutoire en cas de non-obtention des aides du fonds chaleur et des certificats d'économie d'énergie.

Les charges d'exploitation, les annuités des prêts et les charges financières seront équilibrées par les recettes de vente de chaleur aux abonnés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (3 abstentions) :

- **AUTORISE** Mme la Maire à engager le projet
- **APPROUVE** le plan de financement
- **AUTORISE** Mme la Maire, via la régie de chaleur, à solliciter les subventions d'investissement auprès du fonds chaleur via l'ADEME ou le Contrat Chaleur Renouvelable Territorial du Jura (via le SIDEC), l'Europe à travers le FEDER via la Région Bourgogne Franche-Comté, ainsi que de l'Etat au travers notamment de la DETR et de la FSIL, de la Région et tout autre financeur public ou privé.
- **ACCEPTE de PRENDRE** en charge en autofinancement les subventions sollicitées non acquises,
- **AUTORISE** Mme la Maire, via la régie de chaleur, à solliciter des prêts bancaires dont le montant total dépendra du montant des aides finalement obtenues.
- **AUTORISE** Mme la Maire à notifier et signer le marché avec ENGIE, ainsi que toutes les pièces relatives à ce marché.

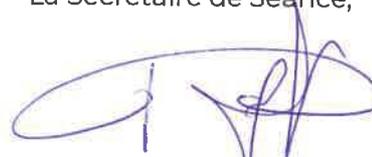
Pour copie certifiée conforme à l'original,
Arbois, le 27 septembre 2024

La Maire,



Valérie DEPIERRE

La Secrétaire de Séance,



Martine PINGAT